Créer un compte sur le portail de gestion des aides de l'agence Adour-Garonne

Le portail permet de déposer les demandes d'aide et les demandes de versement, de suivre les aides attribuées, d'accéder à tous les documents associés (courriers, document d'attribution, ...) et de signer en ligne les conventions d'aide.



A compter de janvier 2022, les demandes d'aides auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne sont dématérialisées et se font directement en ligne.

Connectez vous au site

https://portailbeneficiaires.eau-adour-garonne.fr





Informations:

Identifiant et mot de passe :

Plusieurs comptes peuvent être créés pour une même entité juridique : l'accès au compte est personnel, l'identifiant et le mot de passe sont propres à la personne qui est titulaire du compte.

Compte personnel:

Tous les comptes personnels détenus au sein de la même entité juridique permettent d'avoir accès à toutes les données de cette même entité juridique.

Signature des documents:

Le portail de demandes d'aides en ligne permet de signer des documents à caractère juridique, la personne titulaire du compte qui effectuera ces actions pour l'entité doit être habilitée à le faire.

Le demandeur:

Une personne qui demande l'attribution d'un compte doit être habilitée à le faire, à déposer en ligne les demandes d'aides et de versements.

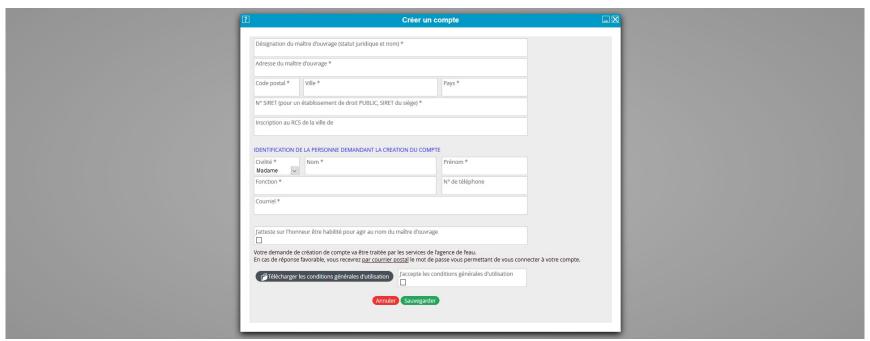
Etape 1: accès au portail



Attention! La plateforme est compatible avec les navigateurs Chrome et Mozilla Firefox. Elle n'est pas compatible avec les navigateurs Edge et Internet Explorer.

Rendez-vous sur le site https://portailbeneficiaires.eau-adour-garonne.fr Cliquez sur « créez-en un!».

Etape 2: entrez vos informations puis sauvegardez

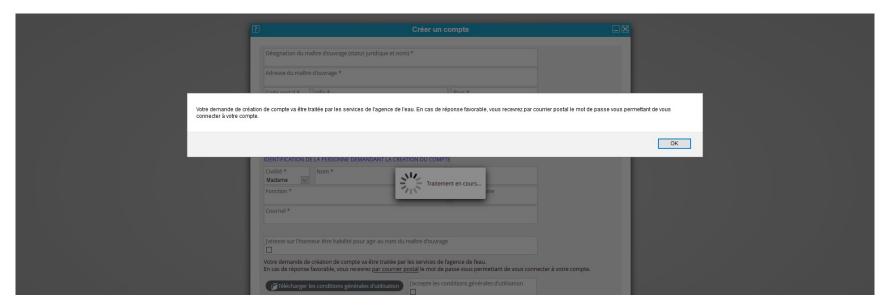


Remplissez le formulaire à l'aide de vos informations personnelles et d'entreprise et munissez-vous de votre numéro de SIRET.

Si vous êtes un particulier et ne possédez pas de SIRET:

indiquez le numéro de SIRET suivant 000 000 000 0000 dans la case SIRET

Etape 3 : votre demande de création de compte est transmise à l'Agence qui va la traiter.



Après la validation de votre demande, vous recevrez un <u>courrier postal</u> avec votre identifiant (mail fourni dans la demande de compte) et mot de passe provisoire.

ATTENTION: l'agence de l'eau ne pourra pas délivrer de copie de ce courrier ni vous communiquer le mot de passe provisoire par mail ou téléphone.

Etape 4 : connexion et création de votre mot de passe personnel



Lors de votre première connexion, vous serez invité à modifier votre mot de passe provisoire qui vous a été attribué. Ce mot de passe est confidentiel et n'est pas connu de l'Agence.

Mot de passe oublié



En cas d'oubli du mot de passe après la première connexion : cliquez sur « mot de passe oublié » pour recevoir de nouveau un mot de passe provisoire qui vous sera envoyé par email.

En cas de difficultés, Contactez-nous:

Par téléphone : 05.61.36.36.51

Par email: portailbeneficiaires@eau-adour-garonne.fr